

Le paiement sans contact se déploie sur le réseau VINCI Autoroutes

Le paiement sans contact – par cartes bancaires, smartphones, montres et autres objets connectés – expérimenté depuis juillet 2016, est à présent installé sur 10 péages du réseau VINCI Autoroutes, avant sa généralisation progressive au cours de l’année 2017. Plébiscité par les usagers parce que pratique, rapide et sécurisé, ce mode de paiement innovant contribue à améliorer la fluidité au péage. En complément du développement du télépéage, ce nouveau service participe à la dématérialisation des transactions, de plus en plus présente dans le quotidien des consommateurs.



Un dispositif de paiement universel

S’appuyant sur la norme internationale NFC (*Near Field Communication* - voir encadré), la technologie utilisée par VINCI Autoroutes permet un règlement simplifié. Pour les utilisateurs, le temps de transaction est raccourci et le passage au péage est ainsi plus rapide et plus fluide.

Une dématérialisation plébiscitée par les usagers

Le déploiement de cette solution monétique traduit le souhait de VINCI Autoroutes de faire constamment évoluer ses services en fonction des nouveaux usages et des attentes des utilisateurs de l’autoroute, français comme étrangers. Avec le développement du télépéage, dont le nombre d’abonnés atteint 2,8 millions d’abonnés sur le réseau VINCI Autoroutes, la qualité du passage au péage (durée de l’attente, signalisation des voies) recueille d’ores et déjà aujourd’hui une note de 8,7/ 10 dans le cadre du Baromètre annuel de satisfaction des clients de l’autoroute (IDDEM). Le déploiement du paiement sans contact contribuera à améliorer encore ce niveau de satisfaction.

20 voies déjà équipées sur 10 péages proches de grandes agglomérations

Après des tests concluants menés depuis l'été 2016, le paiement sans contact est aujourd'hui installé sur les péages suivants, fréquentés notamment par des usagers effectuant des trajets domicile/travail :

- Muret - Toulouse Ouest (A64),
- Nîmes Ouest (A9),
- Avignon Nord (A7),
- Valence Sud (A7),
- Pau Centre (A64),
- Montauban Nord (A20),
- Sète (A9),
- Perpignan Nord (A9),
- Montaignu (A83),
- Saint-Martin-de-Crau (A54).

Conformément aux règles du groupement des Cartes Bancaires, le paiement sans contact permet d'acquitter un montant de 20€ maximum – ce qui représente plus de 90% des transactions des véhicules légers.



La norme NFC (*Near Field Communication*)

Il s'agit de la norme internationale, basée sur la technologie dite « communication en champ proche », qui est mise en œuvre par VINCI Autoroutes sur ses péages pour développer le paiement sans contact. Pour payer, il suffit d'approcher l'équipement compatible (carte bancaire, smartphone ou tout autre objet connecté) à quelques centimètres de l'écran du terminal sur lequel figure le pictogramme « sans contact ». Le paiement s'effectue alors instantanément.

Contact presse :

Raphaëlle Montagu-Dardaine – raphaelle.montagu-dardaine@vinci-autoroutes.com - 06 34 38 55 13

A propos de VINCI Autoroutes

Premier opérateur d'autoroutes en concession en Europe, VINCI Autoroutes accueille chaque jour plus de 2 millions de clients sur les réseaux de ses quatre sociétés concessionnaires : ASF, Cofiroute, Escota et Arcour. VINCI Autoroutes est partenaire dans la durée de l'Etat concédant, au service des politiques d'aménagement du territoire et pour satisfaire les besoins de mobilité de ses clients.

Chiffres clés : Réseau de 4 398 km d'autoroutes – 189 aires de services – 268 aires de repos – 322 gares de péage.

Retrouvez toutes les informations sur : Radio VINCI Autoroutes (107.7), www.vinci-autoroutes.com,

facebook.com/VINCIAutoroutes, Twitter @VINCIAutoroutes, www.fondationvinci-autoroutes.com, ou par téléphone au 3605, 24h/24 et 7j/7 (service gratuit + prix d'appel)